

VILLE DE GONDECOURT

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

PRESENTATION GENERALE :

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

La section de fonctionnement qui enregistre en dépenses toutes les charges courantes (eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, etc...), les frais de personnel, les subventions aux associations, les aides diverses (bourses communales...), les intérêts des emprunts.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales (impôts locaux), l'attribution de compensation de la communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers: repas de cantine, école de musique, concessions de cimetières, droits de stationnement..) et les « autres produits de gestion courante» (revenus des immeubles, locations ...).

La section d'investissement qui enregistre en dépenses le remboursement en capital des emprunts et l'ensemble des travaux et des achats qui valorisent le patrimoine de la commune (les travaux de réparation sont inscrits en fonctionnement)

En recettes, cette section comprend les subventions attribuées par l'Etat et les autres collectivités territoriales pour certains travaux, le reversement de la TVA pour les travaux et les achats d'investissement effectués l'année précédente, la taxe d'aménagement, les amortissements de l'année et un virement de la section de fonctionnement (souvent indispensable pour équilibrer le budget d'investissement.) et/ou un excédent de fonctionnement capitalisé.

Les deux sections sont indépendantes mais il faut, pour permettre à la commune de réaliser des travaux d'investissement, que le budget de fonctionnement dégage un excédent (un bénéfice).

VUE D'ENSEMBLE :

réalisations 2024	DEPENSES	RECETTES	Résultat (excédent ou déficit)
Section de fonctionnement	3 460 826,03	3 980 968,27	+ 520 142,24
Section d'investissement	2 723 386,72	2 460 236,75	-263 149,97

REPORT DES ANNEES ANTERIEURES	DEFICIT	EXCEDENT
Section de fonctionnement		1 042 512,22
Section d'investissement		211 919,89

RESTES A REALISER 2024	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	73 573,08	256 551,50

TOTAL (réalisations 2024 + reports + restes à réaliser 2024)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	6 257 785,83	7 952 188,63

Chapitre 040 (Amortissements**, cession et divers)	189 134,86
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Opérations patrimoniales*	116 593,42
Excédent d'investissement	211 919,89

,*ces opérations n'ont aucune influence sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense et en recette d'investissement

,**les amortissements ont une influence relative sur le budget communal car la même somme est inscrite en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement

PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT réalisées en 2024 :

Chapitre 20 :

Vidéoprotection - Maître d'oeuvre	5 952 €
Téléphonie – assistant à maîtrise d'ouvrage	2 310 €

Chapitre 21 :

Salle de tennis - Réfection de l'éclairage	21 122 €
Stade Lagrené - Pose de fourreaux	16 431 €
Bâtiments divers - Réfection des trappes de désenfumage	16 985 €
Place verte - Réfection de l'aire de jeux	9 724 €
Poste -Changement de la chaudière	9 327 €
Hôtel de ville -Achat et installation d'un standard téléphonique	8 467 €
Ateliers - Déplacement de 2 portes sectionnelles	7 650 €
Médiathèque - Achat de stores	7 231 €
Voirie - Réfection des abords de chaussée rue des champs	6 432 €
Travaux PMR - Maître d'œuvre solde	6 391 €
Bâtiments divers - achat d'extincteurs	4 224 €
Ateliers - Achat d'un pulvérisateur de peinture	4 158 €
Installation de prise hypra au stade Lagrené	3 850 €
Voirie - panneaux zone bleue	3 066 €
Manifestations - Achat de tables	2 842 €
Médiathèque – modification de la clôture	2 144 €
Achat de téléphones mobiles	2 003 €
Ecole – remplacement des tapis	1 955 €
Ateliers – achat d'un compresseur	1 846 €

ENDETTEMENT

En 2024, l'annuité de 206 218,73 € se décomposait comme suit :

- 149 269,00 € EN CAPITAL (Investissement)
- 56 949,73 € EN INTERET (Fonctionnement)

La commune a souscrit un emprunt et un prêt relais en 2024,

Etat de la dette au 31/12/2024 : 3 732 514,09 €, 5 emprunts et un prêt relais en cours, Le prêt relais sera soldé en 2026, 1 emprunt sera soldé en 2027, 1 en 2035, 2 en 2042 et 1 en 2044

En 2025, l'annuité de 290 803,88 € se décomposera comme suit :

- 192 898,35 € EN CAPITAL (Investissement)
- 97 905,53 € EN INTERET (Fonctionnement)

La capacité de désendettement : elle détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (CAF brute)- Il s'exprime en nombre d'années :

Durée	Zone
Inf, 8 ans	Verte
8 à 11 ans	Médiane
11 et 15 ans	Orange
Sup, 15 ans	Rouge

Pour Gondecourt, ce ratio s'élève donc à :

$3 732 514,09 \text{ €} / 709 000 \text{ €} = 5,26 \text{ années}$ (Zone verte),

La Commune a une très bonne capacité de désendettement,